

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA)

2^{ème} session de l'année 2023

Note de communication

Les membres du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA) se sont réunis les 16 et 17 novembre en sa deuxième session de l'année 2023. Après une série de présentations sur l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et projetée du pays, ils ont validé les résultats prévisionnels des différentes analyses ainsi que les bilans céréalier et alimentaire prévisionnels pour la période de consommation 2023-2024.

Aux termes des travaux, le comité a fait les constats suivants :

- (1) La situation sécuritaire demeure le principal facteur déterminant de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages. La perturbation de la conduite normale des activités génératrices de revenus, les difficultés d'approvisionnement des marchés et d'acheminement de l'assistance demeurent par endroit et limitent l'accès des ménages vulnérables aux services sociaux de base. Toutefois, une amélioration notable de la situation sécuritaire est constatée dans certaines localités du pays. Elle se traduit par le retour de certaines Personnes Déplacées Internes.
- (2) Les prix des céréales ont connu une baisse généralisée par rapport à l'année 2022 à la même période, mais restent en hausse par rapport à la moyenne quinquennale. A titre illustratif les prix du maïs et du sorgho ont respectivement connu une baisse d'au moins 13% et 15.19% par rapport à l'année passée. Comparés aux prix moyens des cinq dernières années, les prix sont en hausse d'au moins 27.94% pour le maïs et 35.78% pour le sorgho. Quant aux prix du bétail, ils ont subi des hausses par rapport à la même période de l'année passée et à la moyenne quinquennale. Cette situation s'explique par le dysfonctionnement de certains marchés à bétail d'une part et par la cherté des sous-produits agro-industriels (SPAI), d'autre part.
- (3) La campagne agropastorale 2023/2024 a connu un démarrage normal à tardif dans la plupart des localités du pays. Les anomalies pluviométriques enregistrées sont des inondations observées au cours du mois d'août et des séquences sèches d'une durée variant entre 10 à 21 jours dans certaines localités du pays en fin de campagne.
- (4) La superficie céréalière emblavée durant cette campagne agricole est évaluée à **4 178 383 hectares** soit une baisse de **2,8%** par rapport à la campagne agricole précédente et de **2,5%** par rapport à la moyenne quinquennale. En dépit de cette relative stabilité des superficies, il a été constaté une hausse des emblavures du maïs et du riz liées aux opérations de soutien à la production mises en œuvre par l'Etat et ses partenaires. La production prévisionnelle estimée à **5 246 405 tonnes**, est en

hausse de **1,30%** et de **4,35%**, respectivement par rapport à la campagne agricole passée et à la moyenne des cinq dernières années. La production prévisionnelle des cultures de rentes est évaluée à **1 622 737 tonnes**, soit une hausse de **2,12%** et de **8,26%** respectivement par rapport à la campagne précédente et à la moyenne des cinq dernières années. Celle des autres cultures vivrières est évaluée à **1 081 426 tonnes**, soit une hausse de **1,58%** et **21,35%** respectivement par rapport à la campagne passée et à la moyenne des cinq dernières années.

(5) Sur le plan alimentaire, le disponible céréalier prévisionnel couvre les besoins de consommation de la population pour l'année 2023-2024 à hauteur de **99,6%** et dégage un déficit brut de **81 099 tonnes**. En considérant le solde import-export, l'excédent net se situe à **611 696 tonnes**, soit un disponible prévisionnel apparent de **226 kg/habitant**. Cependant, des disparités existent entre les régions et entre les ménages agricoles. En effet, 04 régions sont déclarées déficitaires (Centre, Centre-Nord, Sahel et le Nord) **41,5%** des ménages agricoles de ces régions n'arriveront pas à couvrir leurs besoins céréaliers avec leur propre production et devront donc faire recours au marché pour combler ce déficit. La région la plus touchée par la situation de précarité céréalière est celle du Centre avec **51,9%** des ménages agricoles concernés. En prenant en compte l'ensemble des produits végétaux et animaux en présence, la disponibilité énergétique alimentaire prévisionnelle par personne et par jour correspond à **2 823,1 Kcal** contre 2820,1 Kcal pour l'année de consommation 2022/2023. L'interdiction des exportations de céréales justifierait en partie cette hausse.

(6) La situation nutritionnelle des 37 provinces analysées, fait ressortir que la majorité se trouve en phase 2 (en dessous des prévalences de 10%, situation sérieuse selon la classification de l'OMS) en situation courante comme en projetées. En effet, en situation courante, 3 provinces sont en phase 1 (Comoé, Bazèga, Nahouri), 27 provinces en phase 2 (Banwa, Mouhoun, Léraba, Kadiogo, Boulgou, Koulpélogo, Kouritenga, Bam, Namentenga, Sanmatenga, Boulkiémde, Sanguié, Ziro, Zoundwéogo, Houet, Kéné Dougou, Tuy, Passoré, Yatenga, Zondoma, Ganzourgou, Kourwéogo, Oubritenga, Bougouriba, Ioba, Nounbiel, Poni) et 7 provinces en phase 3 (Gnagna, Gourma, Komondjari, Séno, Sissili, Sourou, Balé).

Par ailleurs, au cours de la période projetée 1 (février à avril 2024), la situation nutritionnelle pourrait s'améliorer dans quatre provinces (Balé et Sissili passeront de la phase 3 à 2, puis Léraba et Kéné Dougou passeront de la phase 2 à 1). Cette amélioration serait la résultante d'une bonne disponibilité des produits alimentaires à la faveur des récoltes, à la poursuite des interventions de promotion des pratiques optimales d'ANJE et à une diminution des cas de diarrhée et autres maladies telles que le paludisme/fièvre, à une augmentation du pouvoir d'achat des ménages, à l'utilisation des services de santé par les mères d'enfants et la consommation alimentaire avec surtout une bonne diversité alimentaire des enfants et des femmes. Quant à la période projetée 2 (mai à juillet 2024), qui coïncide avec la période de soudure alimentaire, la situation nutritionnelle pourrait se dégrader avec

l'augmentation des cas de maladies infantiles (diarrhées, fièvre, infections respiratoires aiguës), la faible diversité alimentaire des enfants dans 13 provinces (Comoé, Léraba, Kéné Dougou, Bazèga, Nahouri qui passeront de la phase 1 à 2 ; Bam, Namentenga, Sanmatenga, Sissili, Balé, Yatenga, Zonoma qui passeront de la phase 2 à 3; Séno qui passera de la phase 3 à 4).

- (7) La situation humanitaire est marquée par le retour de **191 937** Personnes déplacées internes à la date du 31 août 2023 dans leurs localités d'origine à la faveur des actions de reconquête du territoire national. De nombreuses actions ont été entreprises pour le relèvement des PDI et des communautés d'accueil.
- (8) La situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle issue de l'analyse du cadre harmonisé fait ressortir, en situation courante (octobre à décembre 2023), 20 provinces en phase 1 « minimale », 09 provinces en phase 2 « sous pression » et 16 provinces en phase 3 « crise » que sont le Soum, l'Oudalan, la Komondjari, le Gourma, la Kompienga, le Séno, le Yagha, le Loroum, le Sanmatenga, le Sourou, le Nayala, la Tapoa, la Gnagna, le Koulpélogo, le Namentenga et la Kossi. La population en insécurité alimentaire et ayant besoin d'une assistance humanitaire immédiate (phase 3 à 5) est estimée à **2 278 031** personnes, dont **261 147** personnes en situation d'« urgence ». Ces populations qui représentent près de **10%** de la population totale se concentrent dans les régions de l'Est (21%), du Sahel (18%), du Nord (18%), du Centre-Nord (18%) et de la Boucle du Mouhoun (10%).
- (9) En période projetée (juin à août 2024), 12 provinces seraient en phase 1 « minimale », 14 provinces en phase 2 « sous pression » et 18 provinces en phase 3 « crise » à savoir la Komondjari, la Tapoa, la Kompienga, le Gourma, le Bam, le Sanmatenga, le Namentenga, le Yatenga, le Sourou, le Nayala, le Koulpélogo, la Gnagna, l'Oudalan, le Soum, le Séno, le Yagha et la Kossi. Une (01) province basculerait en phase 4 « urgence ». Il s'agit du Loroum.

Au cours de la période (juin à août 2024), **2 998 380** personnes pourraient tomber en insécurité alimentaire (phases 3 à 5) dont **425 349** personnes en urgence en l'absence d'actions et d'interventions adéquates. Cette population représenterait 13% de la population nationale et serait concentrée dans les régions de l'Est (20%), du Nord (17%), du Centre-Nord (16%), du Sahel (10%) et de la Boucle du Mouhoun (10%).

- (10) Face à ce constat fait sur l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays, les membres du comité ont formulé les recommandations suivantes :

❖ **A l'endroit du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques et ses partenaires :**

1. Appuyer la DGESS/MARAH pour l'acquisition de matériel d'enquête ;
2. Renforcer les capacités des cadres de la DGESS/MARAH dans l'estimation des productions agricoles par le biais de l'imagerie satellitaire ;

3. Renforcer la subvention des aliments bétail en vue d'améliorer l'accès aux éleveurs vulnérables ;

❖ **A l'endroit du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et ses partenaires :**

4. Assurer la réalisation de l'enquête nutritionnelle nationale à la période juin à août pour mieux cerner la soudure nutritionnelle.

❖ **A l'endroit du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement et ses partenaires :**

5. Prendre des dispositions pour la réhabilitation urgente des ouvrages hydrauliques dégradés ;

6. Renforcer les actions visant la promotion de l'agroforesterie dans les zones ciblées à fort risque face à la propension de l'érosion et la dégradation du couvert végétal ;

❖ **A l'endroit du Ministère de l'Action Humanitaire, la Solidarité, la Réconciliation Nationale, le Genre et la Famille et ses partenaires :**

7. Renforcer les actions de soutiens aux PDI et aux personnes retournées notamment celles en lien avec leur réinsertion socio-économique.

❖ **A l'endroit du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises:**

8. Renforcer la veille et réguler le marché des intrants agricoles des denrées alimentaires en application de l'arrêté portant fixation des prix des céréales.

❖ **A l'endroit du Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle :**

9. Elaborer le PRSPV 2024 dans les meilleurs délais (décembre 2023) et le soumettre à adoption en Conseil de Ministre.

10. Renforcer la synergie entre les analyses du CH et le IPC nutrition afin de retenir de façon consensuelle les exigences minimales en nutrition utilisé au cours de ces deux cadres d'analyses.

❖ **A l'endroit du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel :**

11. Poursuivre le renforcement des capacités du dispositif national de sécurité alimentaire sur l'outil Cadre Harmonisé (version 3.0) ;

12. Poursuivre l'amélioration des tableaux d'analyse sur le phasage des indicateurs ainsi que la méthodologie d'estimation des populations dans les zones d'accès limité ;
13. Améliorer le protocole spécifique des zones à accès limité en l'adaptant au contexte actuel marqué par l'impossibilité de conduire certaines enquêtes.

❖ **A l'endroit des Partenaires techniques et financiers**

14. Renforcer l'appui du Gouvernement dans la production et la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle y compris la tenue des sessions du CH au niveau régional.

Fait à Ouagadougou, le 17 novembre 2023